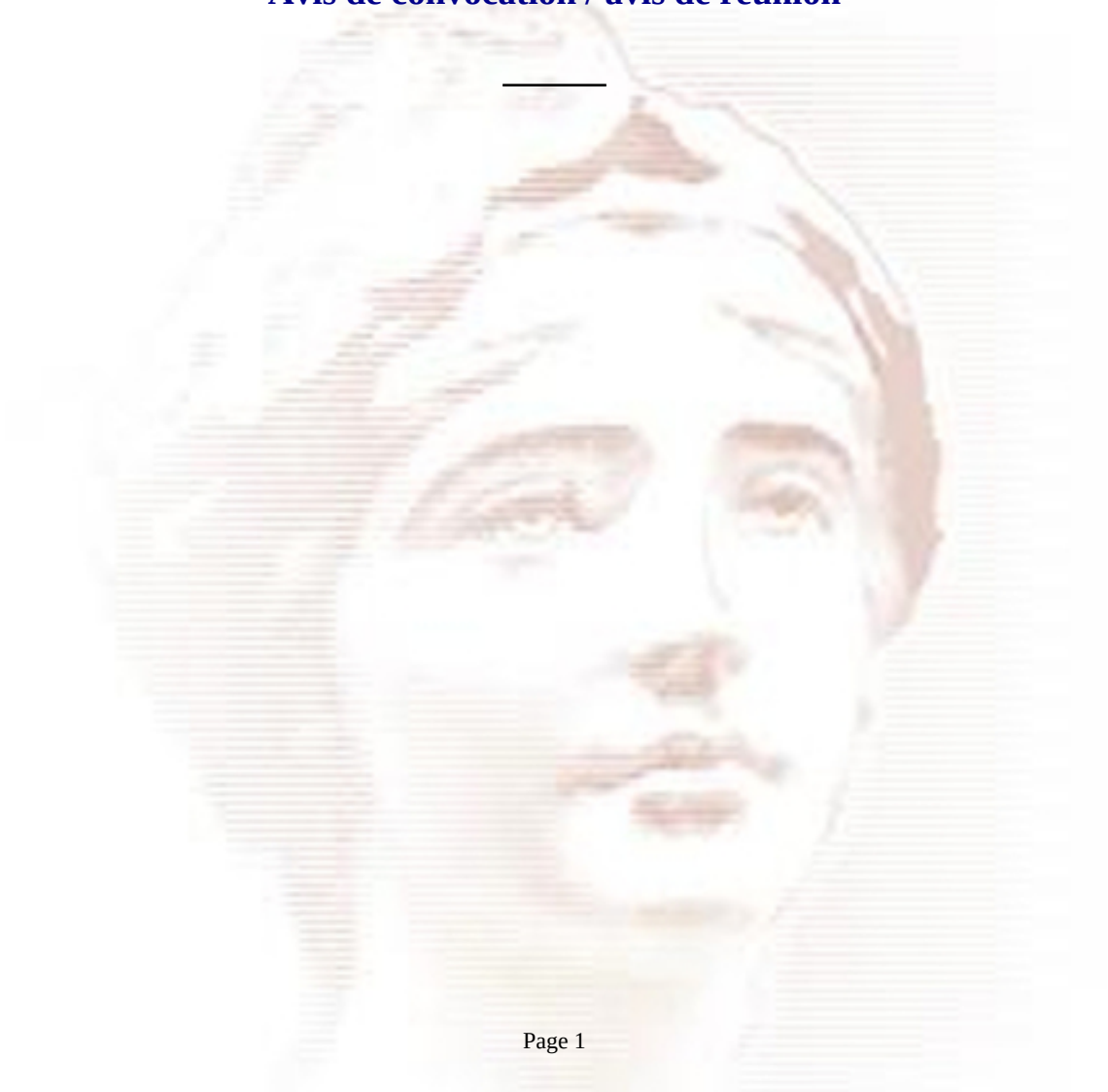
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



Quoniam Funds Selection SICAV

Siège social : 3, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
R.C.S. Luxembourg B 141455

Convocation à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra le 3 décembre 2026 à 11h00 au siège social. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est convoquée, car l'assemblée tenue le 12 novembre 2026 avec le même ordre du jour n'a pas atteint le quorum requis et n'était donc pas valablement constituée pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Modification des articles 8 et 10 des statuts concernant l'introduction d'outils de gestion de la liquidité et la suppression du swing pricing

Les actionnaires peuvent demander gratuitement une copie du projet de modification des articles 8 et 10 au siège social de la société, sis 3, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg.

Aucun quorum n'est requis pour cette assemblée reconvoquée et les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Les actionnaires dont les actions sont détenues sur un compte-titres auprès d'une banque sont priés de charger leur dépositaire de transmettre à la Société une attestation de détention confirmant que les actions resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'assemblée générale. L'attestation de détention devra parvenir à la Société cinq (5) jours ouvrés bancaires avant l'assemblée générale, soit au plus tard le 26 novembre 2026.

Les procurations correspondantes peuvent être demandées auprès du siège social de la société au numéro de téléphone au 00352-26401 et doivent être signées et retournées au plus tard le 26 novembre 2026.

Les actionnaires souhaitant participer en personne à l'assemblée générale sont priés de s'inscrire auprès du siège social de la société, en utilisant les coordonnées indiquées ci-dessus, cinq (5) jours ouvrés bancaires avant l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration